

Déclaration Ministérielle
adoptée par les participants lors du
lancement du Comité Seine-Escaut
Paris, le 24 novembre 2005

Les représentants de la République française, du Royaume de Belgique – Région flamande et Région wallonne – et du Royaume des Pays-Bas,

participant à la conférence ministérielle pour le lancement du Comité Seine-Escaut, tenue à Paris le 24 novembre 2005,

considérant la Décision n° 1692/96/CE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 1996 sur les orientations communautaires pour le développement du réseau transeuropéen de transport,

considérant la Décision n° 884/2004/CE du Parlement Européen et du Conseil du 29 avril 2004 modifiant la Décision n° 1692/96/CE sur les orientations communautaires pour le développement du réseau transeuropéen de transport,

considérant les objectifs du Livre Blanc de la Commission européenne sur la politique des transports à l'horizon 2010,

considérant que l'Union européenne doit promouvoir le développement des réseaux transeuropéens qui sont des éléments essentiels pour la création du marché intérieur et pour le renforcement de la cohésion économique et sociale,

considérant qu'à cet effet, l'action de l'Union européenne et des Etats membres doit viser à favoriser l'interconnexion et l'interopérabilité des réseaux nationaux ainsi que l'accès à ces réseaux,

SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT :

1. Les Ministres rappellent l'importance que revêt la coopération dans le domaine des transports et soulignent le rôle central que joue le transport fluvial dans la réalisation des objectifs définis par le Livre blanc de la Commission européenne sur la politique des transports à l'horizon 2010.
2. Les Ministres rappellent leur attachement à la Décision 884/2004/CE du Parlement Européen et du Conseil et saluent l'intégration de la liaison fluviale Seine-Escaut dans les trente projets prioritaires de développement du réseau transeuropéen de transport.
3. Les Ministres soulignent que le projet de liaison fluviale Seine-Escaut est un grand projet d'intérêt européen qui permettra de développer une offre compétitive de transport fluvial en réalisant le chaînon manquant entre le réseau à grand gabarit de la Seine et de l'Oise et celui de la Belgique et des Pays-Bas.

A cette fin, les Ministres instituent un Comité Seine-Escaut, composé des représentants des gestionnaires nationaux des voies navigables. Le Comité Seine-Escaut aura notamment pour objectif :

- a. d'assurer l'échange d'informations entre les parties sur l'état d'avancement du projet dans les différents territoires qu'il traverse et de coordonner les efforts pour la création de cette liaison internationale à grand gabarit dans les meilleurs délais ;
- b. de mettre en place les mécanismes, dans le cadre des ressources existantes, communautaires et autres, destinés à favoriser le financement de la création et/ou de l'amélioration des différentes sections qui composent la liaison fluviale Seine-Escaut, et le développement de la coopération technico-industriel et des échanges de pratiques à cet égard ;
- c. d'assurer la communication vers les acteurs institutionnels et économiques des bénéfices socio-économiques que présente le projet de liaison fluviale Seine-Escaut ;
- d. d'établir le calendrier de la coopération et de l'harmonisation future du projet.

Fait à Paris, le 24 novembre 2005.

Pour la République Française,
Pour le Ministre et par délégation,
Le Directeur Général de la Mer et des
Transports
PATRICE RAULIN

Pour le Royaume des Pays-Bas,
Pour le Ministre et par délégation,
Le Ministère des Transports, des Travaux
Publics et de la Gestion de l'Eau
EDWIN KLEINGELD

Pour le Royaume de Belgique – Région flamande,
Pour le Ministre et par délégation,
Le Président du Conseil d'Administration de
Waterwegen en Zeekanaal NV, et
Administrateur Général de la Coordination des
Voies Hydrauliques de Flandre
VALERE VAUTMANS

Pour le Royaume de Belgique – Région wallonne,
Pour le Ministre et par délégation,
Le Chef de Cabinet du Ministre du Budget, de
l'Equipement, des Finances et du Patrimoine
DIRK DE SMET